

N° 2010-187

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 19 mai 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCATION

Date	12/05/2010
Affichage	12/05/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

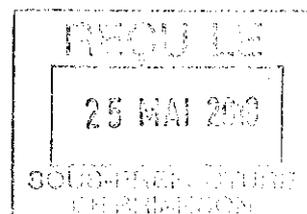
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard
CIRIO Raymond pouvoir à MARCHELLO Marie
GUIGLI Catherine pouvoir à PEYTHIEU Eric
CODURI Laetitia pouvoir à DJEFFAL Mohamed
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : CULTURE 9

OBJET : VENTE DE LIVRES DE
LA BIBLIOTHEQUE

Absents-Excusés : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, CODURI Laetitia, BRUNET Pascale, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Nicole GUERIN

Dans le cadre de la politique d'acquisition de la bibliothèque et des opérations d'élimination nécessaires à la qualité des collections mises à la disposition du public, la bibliothèque municipale souhaite vendre les ouvrages issus du désherbage et ne présentant pas d'intérêt de conservation.

Les ouvrages seront mis en vente au prix de :

- 1 € : livres en collection de poche, romans jeunesse, bandes dessinées
- 2 € : autres livres brochés et reliés.

La vente des ouvrages est limitée à 10 volumes par personne. Un tampon « cédé » sera apposé sur chaque ouvrage.

Les ventes auront lieu dans les locaux de la bibliothèque. La publicité sur les différentes dates de vente sera assurée par la bibliothèque municipale.

Les recettes seront encaissées par la régie de recettes de la bibliothèque municipale. Des tickets correspondant aux sommes de 1 et 2 € seront remis aux acheteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la vente d'ouvrages issus du désherbage de la bibliothèque municipale.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gerard FROMM


TRANSMIS LE 21 MAI 2010

PUBLIÉ LE 21 MAI 2010

NOTIFIÉ LE